



Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain

1001 Connecticut Ave NW, Suite 205 • Washington, D.C. 20036 • (202) 621-6141 • www.adhrb.org • @ADHRB

La foundation Alsalam a remis cette déclaration de la part de Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain à la 26ème séance du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unis.

À l'occasion de la 26ème session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), *Asalam Foundation* de la part de *Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain (ADHRB)* condamne fermement l'inaction du Royaume de Bahreïn face aux violations grossières et systématiques des droits de l'homme. Depuis trois ans, le gouvernement de Bahreïn n'a pas cessé de reprimer les droits humains de ses citoyens tout en détournant la communauté internationale avec ses promesses de réforme. Ainsi, ADHRB appelle le Conseil à concrètement démontrer que la communauté internationale ne sera plus détournée, et que la communauté internationale donc passera une résolution sous le titre du point 2, condamnent le Royaume de Bahreïn pour ses dérogations aux droits fondamentaux de l'homme.

La situation catastrophique en matière des droits de l'homme au Bahreïn a récemment été témoigné par la mission du Haut Commissariat aux droits de l'homme lorsque la mise en oeuvre des mesures législatives conçu pour étouffer la dissidence, a conduit la détention de plus de 3,800 personnes pour des motifs politiques. La grande partie de ces détenus ont été soumis à des arrestations arbitraires suivi de mauvais traitements et de la torture. De plus, les enfants sont parmi les plus abusés. Ces types de violations au Bahreïn sont couramment effectué dans un environnement d'impunité, vu que les tribunaux refusent à condamner les auteurs des actes de torture.

Ces violations contrastent aussi radicalement les obligations du Bahreïn vis-à-vis la loi internationale et ses engagements avec plusieurs institutions indépendantes qui s'adressent aux droits humains. Un certain nombre d'examen ont trouvé que Bahreïn n'a ni rempli ses obligations sous les recommandations du BICI, ni sous les 158 recommandations proposés pendant le deuxième cycle d'examen periodique universel. En outre, le gouvernement n'a pas encore mis en oeuvre les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que les dispositions de la Convention contre la torture.

À l'approche du rapport de mi-parcours à la fin de l'année, il est maintenant important que la communauté internationale encourage Bahreïn à renouer son engagement à

l'exécution de réforme. Une initiation du gouvernement devrait suivre les recommandations du deuxième cycle d'examen periodique universel qui ont été accepté par le pays en 2012. Le conseil et la communauté internationale peut effectué bien cet objectif en tenant le gouvernement de Bahreïn responsable, dont en effectuant une résolution sous le titre du point 2. Cette résolution doit absolument condamné l'inaction du gouvernement face aux violations des droits humains et souligner un programme concret et réalisable pour que le gouvernement puisse sérieusement coopérer avec le Conseil et mettre en oeuvre les réformes acceptés.

Une résolution au titre du point 2 devrait aborder:

- La libération de tous les prisonniers politiques



Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain

1001 Connecticut Ave NW, Suite 205 • Washington, D.C. 20036 • (202) 621-6141 • www.adhrb.org • @ADHRB

- La réintégration de la citoyenneté aux personnes ayant perdu leur citoyenneté par conséquence de motifs politiques
- L'établissement d'une mission permanente du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Bahreïn avec un mandat complet
- Accès immédiat aux Procédures Spéciales assumés par le Conseil, en particulier pour le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Réforme du National Institute for Human Rights au Bahreïn au but de suivre les Principes de Paris et recevoir l'accréditation du Haut Commissariat
- Abroger les lois nationales qui sont restrictives sur la liberté d'association
- Adopté les projets de loi nationale en cours relatifs à la citoyenneté
- Retirer tout réserves relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

La résolution devrait aussi encourager le gouvernement de Bahreïn a engagé plus sérieusement avec le Conseil et le Haut Commissariat en choisissant par exemple d'engager les ONGs, la société civile et la communauté internationale dans le procès du rapportage à mi-parcours. La réalisation de ces objectifs concrets aidera a réduire les tensions dans le pays et aidera aussi a construire l'espace politique nécessaire pour la réconciliation qui resoudra la crise au Bahreïn.